

## Programme d'apprentissage des jeunes enfants – Faits en bref

### Nouvelles concernant le Programme d'apprentissage des jeunes enfants pour 2010-11

- En septembre 2010, jusqu'à 35 000 enfants âgés de 4 et 5 ans bénéficieront de la première phase de la mise en œuvre du Programme d'apprentissage à temps plein. Cela changera la façon dont les enfants de 4 et 5 ans passent leur temps à l'école et sera basé sur les programmes innovateurs déjà en place.
- Moyenne d'élèves par classe : 26
- Des enseignants et des éducateurs de la petite enfance travailleront ensemble toute la journée dans la salle de classe pour aider les enfants de 4 et 5 à apprendre et à s'épanouir.
- Les écoles offriront aussi des programmes de jour prolongé – avant et après les heures de classe – à un coût raisonnable pour les parents.
- Le ministère de l'Éducation va octroyer la somme de 200 \$ million pour la mise en œuvre du programme en 2010-11, en plus d'un montant de 10 000 \$ pour l'équipement et le matériel de chacune des salles de classe.

### Vision de l'apprentissage des jeunes enfants en Ontario

- Le rapport de Charles Pascal *Dans l'optique de notre meilleur avenir: Mise en œuvre de l'apprentissage des jeunes enfants* contient 20 recommandations.
- Le rapport recommande d'instaurer l'apprentissage à temps plein pour les élèves de l'Ontario, d'améliorer l'éducation des enfants jusqu'à l'âge de 12 ans et d'offrir un soutien accru aux jeunes familles.
- Le gouvernement s'engage à instaurer la vision complète — la première étape est la mise en œuvre de l'apprentissage pour les enfants de quatre et cinq ans.
- Le programme sera progressivement élargi, l'objectif étant de le mettre en œuvre intégralement d'ici 2015-2016.
- La recherche démontre qu'il y a un retour de 7 \$ pour chaque 1 \$ de financement en apprentissage des jeunes enfants.
- La réalisation de l'apprentissage à temps plein est appuyée par l'adoption du projet de loi 242, *Loi de 2010 modifiant des lois en ce qui concerne l'apprentissage des jeunes enfants à temps plein*. Le gouvernement procède présentement à l'élaboration des règlements.

### Programme d'apprentissage de la maternelle et du jardin d'enfants

- Le nouveau programme d'apprentissage des jeunes enfants comprend des éléments du *Jardin d'enfants (2006)* et de *L'apprentissage des jeunes enfants à la portée de tous dès aujourd'hui* — un cadre d'apprentissage utilisé au sein des milieux de la petite enfance.
- Le nouveau programme tient compte de l'apprentissage par le jeu et mise sur la création d'un environnement qui favorise le développement global de l'enfant.
- Le nouveau programme demeurera en version ébauche pour l'année 2010-11.

## **Programme de jour prolongé**

- Les écoles qui offrent le programme d'apprentissage pour jeunes enfants vont aussi offrir un programme de jour prolongé avant et après les heures de classe.
- Le programme de jour prolongé sera offert à un coût raisonnable pour les parents, avec des subventions disponibles au besoin.

## **Formation et développement professionnel**

- Le ministère de l'Éducation va offrir de la formation pour les équipes des conseils scolaires.
- Une session de formation est prévue pour les directeurs de l'éducation en juin 2010.
- La formation des équipes pédagogiques aura lieu avant le début des classes.
- Le ministère va continuer à offrir de la formation durant l'année 2010-11.
- Les conseils scolaires sont encouragés à poursuivre le développement professionnel durant l'année 2010-11.

## **Transfert de la responsabilité de la garde d'enfants**

- Afin de faciliter la transition entre la garde d'enfants et l'éducation, le ministère de l'Éducation aura la responsabilité intégrale de la garde d'enfants.
- Le transfert de la responsabilité sera fait par étapes :
  - Politiques en matière de garde d'enfants - avril 2010
  - Gestion des programmes incluant les subventions - automne 2010
  - Délivrance des permis – printemps 2012

## **Informations supplémentaires**

- Site du ministère de l'Éducation  
[www.edu.gov.on.ca/apprentissagedesjeunesenfants/](http://www.edu.gov.on.ca/apprentissagedesjeunesenfants/)
- Programme d'apprentissage de la maternelle et du jardin d'enfants 2010-11, version provisoire  
<http://www.edu.gov.on.ca/fre/curriculum/elementary/kindergarten.html>
- Projet de loi 242 *Loi de, 2010 modifiant des lois en ce qui concerne l'apprentissage des jeunes enfants*  
[http://www.ontla.on.ca/bills/bills-files/39\\_Parliament/Session2/b242rep.pdf](http://www.ontla.on.ca/bills/bills-files/39_Parliament/Session2/b242rep.pdf)
- Mémo EL aux conseils scolaires  
<http://cal2.edu.gov.on.ca>

Vous avez d'autres questions concernant le Programme d'apprentissage des jeunes enfants ? Veuillez soumettre votre question à la nouvelle page Web :

[www.edu.gov.ca/apprentissagedesjeunesenfants/feedback.html](http://www.edu.gov.ca/apprentissagedesjeunesenfants/feedback.html)